



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2024

L'Association **Jouques Génération Raid** organise, le dimanche **13 octobre 2024** le Trail de Jouques pour adultes avec le départ sur **Le Grand Pré de Jouques**.

□ Article 1 :

Course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans.

□ Article 2 :

L'inscription au « Trail de Jouques » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

□ Article 3 :

« Le Trail de Jouques » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins partiellement balisés, courue en auto suffisance sur un parcours de 15Km (D+250m), 23Km (D+500m) ou 50km (D+1850m) avec départ, arrivée, et parking au village.

Les cartes des parcours ainsi que les traces seront disponibles sur notre site car même si certaines portions passent sur des propriétés privées avec des demandes d'autorisation de passage, vous pourrez ainsi étudier le parcours avant. Le parcours 50 km sera à suivre avec un dispositif GPS connecté, la trace vous sera fournie lors de l'inscription sur Sportips ou par mail avant l'épreuve.

L'UTILISATION DE BATONS DE TRAIL EST INTERDITE

□ Article 4 :

Le parcours est conforme au règlement hors catégorie des courses hors stades.

Pour des raisons de sécurité, le départ se fera groupé derrière un véhicule ouvreuse de l'organisation jusqu'au carrefour de la D11 au début de la Palunette.

□ Article 5 :

Le coureur doit être autosuffisant pour son ravitaillement solide et doit prendre en charge une part de son ravitaillement liquide (une réserve d'eau de type camelbag ou bidon de 500mL d'eau minimum. Contrôle au départ). Un Ecocup vous sera offert au départ, il sera nécessaire aux ravitaillements.

- Sur le parcours de 15 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 23 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 50 km, il est proposé 4 à 5 ravitaillements. Ce sera spécifié lors du briefing.

□ Article 6 :

""DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;

• du Parcours Prévention Santé (PPS) -(PPS à réaliser à partir du **01/09/2024** sur <https://pps.athle.fr/>) Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2024

: 02/09/2024 Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.

Le certificat médical n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er **Septembre 2024**. Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.

- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
- Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
- Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription."

. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

□ **Article 7 :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

□ **Article 8 :**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

□ **Article 9 :**

Les dossards seront retirés le jour de l'épreuve à partir de 7h00.

□ **Article 10 :**

Le départ de l'épreuve 50 kms sera donné à 7h30 avec briefing obligatoire à 7h15. Fin de la course à 16h00
Le départ de l'épreuve 23 kms sera donné à 9h30 avec briefing obligatoire à 9h15. Fin de course 12h00
Le départ de l'épreuve 15 kms sera donné à 10h avec briefing obligatoire à 9h45. Fin de course 12h00
Tout choix de parcours est irréversible.

□ **Article 11 :**

Deux portes horaires seront disposées sur le parcours long (avant et après la Sainte Victoire); les coureurs hors délais seront rapatriés à l'arrivée par l'organisation, ils ne pourront pas terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leur propre moyen. Ces coureurs ne seront pas classés.

□ **Article 12 :**

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

□ **Article 13 :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

□ **Article 14 :**

Il y aura une cérémonie pour la remise des prix et l'annonce de l'ordre d'arrivée à partir de 12 heures pour tous les parcours.

Liste des récompenses offertes pour chaque parcours :
3 premiers au scratch + les 3 premières féminines.



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2024

□ Article 15 :

Inscriptions en ligne possible jusqu'au vendredi 11 octobre 2024 avec tarif préférentiel jusqu'à 1 mois avant l'épreuve

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE !!! :

	Inscription jusqu'au 13/09/2024	Inscription du 14/09/2024 au 11/10/2024	Inscription le jour de l'épreuve
Parcours de 15 km	14 euros	19 euros	IMPOSSIBLES
Parcours de 23 km	16 euros	21 euros	
Parcours de 50 km	22 euros	27 euros	

□ Article 16 :

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 300.

Aucun remboursement ne sera effectué après engagement sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat spécifique.

Les adolescents de 16 et 17 ans peuvent participer au 15 km gratuitement.